

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2017

Etaient présents : MM. et Mmes BOUDET, FREMIOT, BERNIER, DEBOEUF, CLARYS, SANTIN, LECOMTE-LEHMANN, CALDERIN, DELABOST

Etaient absents : MM. et Mmes DACHEUX (pouv à M. DELABOST), HEURTAUX-LEGRAND (pouv à Mme BERNIER), GLATIGNY, BARA, BENOIST (pouv à Mme CLARYS), ROUTIER

Madame le maire demande au conseil municipal la possibilité d'intégrer 1 point à l'ordre du jour :

- Travaux de signalisation : achat de panneaux

Accord du conseil municipal

I) COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 08 mars 2017.

II) BUDGETS 2017

17-28 Budget Primitif 2017 du CCAS

Le Maire présente, au Conseil Municipal, le budget primitif pour l'exercice 2017, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2017
73	Impôts et taxes	51,98
74	Dotations et participations	2 800
	Total recettes réelles	2 851,98
002	Excédent antérieurs reporté	4 352,02
	Total section	7 204

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2017
011	Charges à caractère général	100
65	Autres charges gestion courante	7 104
	Total dépenses réelles	7 204
	Total section	7 204

Le Conseil Municipal

- Adopte, à l'unanimité, par chapitre, le budget primitif qui lui est présenté,
- Autorise le Maire à mettre en œuvre le présent budget.

17-27 Budget primitif 2017 de la commune

le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2017 qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2017
013	Atténuation de charges	8 400
70	Produits domaines et ventes	48 900
73	Impôts et taxes	409 150
74	Dotations et participations	141 622
75	Autres produits gestion cour	12 500
76	Produits financiers	3,77
	Total recettes réelles	620 575,77
002	Excédents antérieurs reportés	309 742,23
	Total section	930 318

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2017
011	Charges à caractère général	247 750
012	Charges de personnel	189 210
022	Dépenses imprévues	20 101
65	Autr charges gestion courante	76 530
66	Charges financières	25 880
67	Charges exceptionnelles	8 000
	Total dépenses réelles	567 471
023	Virent à section d'investiss	200 606
042	Dot.amort.des immob.	6 302
	Total section	774 379

Section d'investissement

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2017
10	Dotations, fonds divers	32 002,22
13	Subventions d'investisst	59 884
	Total recettes réelles	91 886,22
021	Virement de section fonct	200 606
024	Produits des cessions	54 000
040	Opé ordre transf sections	6 302
041	Opérations patrimoniales	34 260
1068	Excédent de fonct.capital.	211 649,78
	Restes à réaliser	41 155
	Total section	639 859

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2017
16	Emprunts et dettes ass	45 884
21	Immobilisations corpo	282 910,22
020	Dépenses imprévues	24 000
	Total dépenses réelles	352 794,22
001	Déficit reporté	97 689,78
041	Opérations patrimoniales	34 260
	Restes à réaliser	155 115
	Total section	639 859

Le Conseil Municipal :

- Vote, à l'unanimité, par chapitre, le budget primitif qui lui est présenté,
- Autorise le Maire à mettre en œuvre le présent budget.

III) CONTRIBUTIONS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

17-29 Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arques – Contributions directes 2017

Le Maire indique au Conseil Municipal que les contributions directes à fiscaliser, concernant le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arques,
s'élèvent à 6 211,67 €.

Il rappelle, qu'en vertu de l'article L5212-20 du CGCT, le Conseil Municipal peut opter pour l'une des deux options suivantes :

- Accepter la fiscalisation,
- Refuser la fiscalisation, par inscription au budget primitif, de cette participation.

Le Conseil Municipal :

- Décide de refuser la fiscalisation et d'inscrire cette participation au budget communal pour un montant de 6 211,67 €.

17-30 SIEABVV- Participation de fonctionnement 2017

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de verser une subvention d'équilibre au Syndicat Intercommunal d'Études et d'Aménagement de la Basse Vallée de la Varenne afin d'éviter d'augmenter les tarifs de la base de loisirs,

Le maire propose une participation financière à hauteur de 3 880,00 €

Le Conseil Municipal :

- Décide d'inscrire cette participation au budget communal pour un montant de 3 880,00 €.

17-31 Association « Le Relais »

Madame le Maire expose au Conseil municipal que lors de la réunion du 27 mai 2016, le conseil municipal a délibéré favorablement pour l'inscription de l'école au dispositif « théâtre à l'école ».

Le montant de la dépense s'élève à 1 910 € TTC.

Le Conseil municipal

- Décide d'allouer une subvention de 1 910 € à l'association « Le Relais ». Cette somme sera inscrite au budget de l'exercice 2017.

17-35 Harmonie de Notre-Dame-d'Aliermont

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande de subvention de l'Harmonie de Notre-Dame-d'Aliermont pour le concert qu'elle va donner à Saint-Aubin-le-Cauf le 28 mai 2017.

Cette manifestation va contribuer à l'animation de la commune.

Le Conseil municipal

- Décide d'allouer une subvention de 150 € à l'Harmonie de Notre-Dame-d'Aliermont pour sa contribution à l'animation de la commune.
- Donne tout pouvoir au maire pour le versement de cette subvention exceptionnelle.

17-36 SNVV

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande du président du club de voile Sport Nautique Voile Varenne (SNVV).

Le SNVV projette d'acheter un catamaran.

Compte-tenu du montant de cet achat et de l'implication des dirigeants du club auprès des jeunes de la commune, le maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € pour aider le club de voile SNVV.

Le Conseil Municipal

- Décide d'allouer une subvention de 500 € au club de voile SNVV,
- Donne tout pouvoir au Maire pour procéder au versement de cette subvention.

17-37 Budget 2017 du CCAS – Subvention d'équilibre

Pour équilibrer le budget annexe du CCAS, sur proposition de Maire, Le Conseil municipal :

- Décide d'allouer une subvention de 2 800 €
du budget principal de la commune à celui du CCAS,
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision.

V) PLANTATIONS D'ARBRES : « ENFANTS DU MILLENAIRE »

17-32 Enfants du 3^{ème} millénaire : Plantations d'arbres

Le maire expose au Conseil municipal que l'ONF ne peut pas fournir de plans intéressants pour l'opération « enfants du 3^{ème} millénaire ».

Une demande a été faite auprès du lycée du Bois d'Envermeu et une intervention aura lieu en octobre.

Le maire précise que les conditions financières sont très intéressantes car seuls les plans et les protections seront facturés par le lycée.

Le Conseil Municipal

- Approuve la proposition de travaux présentée par le lycée du Bois en accord avec l'ONF
- Autorise le Maire à signer la convention avec le lycée du Bois
- Décide la réalisation de ces travaux.
- Donne tout pouvoir au Maire pour le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

VI) NOUVELLES MODALITES DE DELIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE

17-33 Délivrance des cartes d'identité

Le Maire informe le conseil municipal que, suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la Seine-Maritime).

Il indique que, depuis des mois, l'ADM76 et l'Association des Maires de France refusent les conditions de ce projet dont l'intérêt (améliorer la sécurité, lutter contre les fraudes) n'a pas été démontré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- S'oppose au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communes disposants d'un DR (dispositif de recueil),
- Demande au Gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.

VII)**TRAVAUX****17-34 Travaux de signalisation – Achat de panneaux**

Le Maire informe le Conseil municipal la nécessité d'installer de nouveaux panneaux de signalisation dans la commune.

La dépense s'élève à 1 862,70 € HT soit 2 235,24 € TTC.

Le Conseil municipal

- Reconnaît la nécessité d'installer de nouveaux panneaux de signalisation dans la commune,
- Approuve le montant des travaux qui s'élève à 1 862,70 € HT soit 2 235,24 € TTC,
- Retient l'entreprise JBS pour l'exécution de ces travaux,
- Donne tout pouvoir au Maire pour la réalisation des travaux et le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

VIII)**QUESTIONS DIVERSES**

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.